

Affaire suivie par : Jean-Marie MORTEMOUSQUE
Service Bâtiment durable et Accessibilité
Unité Efficacité énergétique et Immobilier de l'État
Tél. : 04 78 62 54 53
Télécopie : 04 78 62 54 99
Courriel : jean-marie.mortemousque@rhone.gouv.fr

Comité départemental du logement et de l'hébergement

Instance sur l'amélioration énergétique des bâtiments

Compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016

Étaient présents :

Xavier INGLEBERT	Préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué à l'égalité des chances
Cécile MARTIN	Direction départementale des Territoires du Rhône (DDT), directrice adjointe
Béatrice VESSILLER	Métropole de Lyon, Vice-Présidente
Corinne AUBIN-VASSELIN	Métropole de Lyon, Directrice en charge de l'habitat
Philippe GARNIER	Parc Écohabitat, Président
Thomas ROBERT	Parc Écohabitat, directeur
Patrick AURAY	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), Vice-Président habitat
Gérard CHARDON	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, vice-Président
Camille BECQUET	Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB), Responsable développement durable
Sophie MEYNARD	Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL), Chargée de l'habitat
Pauline FERREZ	Syndicat de l'Ouest Lyonnais, chargée de mission énergie climat
Sylvain FORNES	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Rhône, Président,
Antoine LEEMPOELS	CAPEB du Rhône, secrétaire général
Gaëlle JACQUETON	CAPEB du Rhône responsable du service économie
Vincent HOCHART	CAPEB du Rhône, Service patrimoine environnement
Vincent ALBARIC	l'UNTEC Auvergne-Rhône-Alpes, Président
Mathieu CADIC	Syndicat des architectes du Rhône
Joseph RIGOT	Syndicat des architectes du Rhône

Jean-Louis GAILLARD
France Noëlle LEFAUCHEUX
Laurence HERBEAUX
Perrine BILLARD
Juliette BURGUY
Jean-Marie MORTEMOUSQUE
Margot BARNOLA

Julien CANTIN
Étienne CHARBONNIER

SYNTEC Ingénierie, Délégué régional
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
Cellule économique Rhône-Alpes (CERA), Directrice
CERA, chef de projet
DDT, chef du service bâtiment durable et accessibilité (SBDA)
DDT, adjoint à la chef du SBDA
DDT, Service Habitat et Renouvellement urbain (SHRU), responsable
de l'unité amélioration de l'habitat privé
DDT, SBDA, chargé d'études
DDT, SBDA, chargé d'études

Xavier Inglebert accueille les invités. Cécile Martin introduit la séance : il s'agit de la première réunion de l'instance sur l'amélioration énergétique des bâtiments du comité départemental sur le logement et l'hébergement. Ce comité comprend également deux autres instances, la première consacrée au développement de l'offre de logement, a tenu sa première réunion le 29 juin 2016, la dernière, ayant pour objet l'hébergement et les politiques sociales du logement ne s'est pas encore réunie. Elle met en exergue l'importance du sujet traité par la présente instance, en rappelant que la rénovation énergétique des bâtiments constitue une politique importante de l'État, qui a mis en place de nombreux dispositifs d'aide et accompagnement. La réussite de cette politique pour le parc privé est une exigence collective forte et la coordination mise en place dans le cadre de cette instance doit servir cet objectif. Les modalités de cette coordination sont à préciser en fin de réunion, après les trois exposés destinés à partager de premiers éclairages sur la rénovation énergétique dans le Rhône. Les diaporamas correspondant à ces exposés sont annexés au présent compte-rendu..

La première présentation est assurée par France-Noëlle Lefauchaux de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elle rappelle le contexte de création des plates-formes de rénovation énergétique, dresse un premier bilan régional avec un zoom sur le Rhône, et présente le dispositif de suivi / accompagnement mis en place par la Région, l'ADEME et la DREAL.

Au niveau régional, l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2014 a permis de constituer 22 plateformes ce qui représente la capacité d'accompagner la moitié de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes. 3 d'entre elles sont dans le Rhône et concernent :

- le syndicat intercommunal des monts du lyonnais (SIMOLY, animation par le Parc éco-habitat)
- la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien (COR)
- la métropole de Lyon.

Le syndicat de l'Ouest Lyonnais est susceptible de mettre en place une plateforme en 2017.

FN. Lefauchaux précise que si l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre duquel les plateformes actuelles ont été mises en place et aidées est terminé, les nouveaux dossiers présentés sont étudiés par l'ADEME et la Région et peuvent encore être intégrés au dispositif. La demande de l'ADEME est cependant qu'une plateforme corresponde à un territoire reconnu TEPOS (territoire à énergie positive).

Pour X. Inglebert, l'objectif est que l'ensemble du territoire départemental soit couvert par un dispositif de type plate-forme de rénovation énergétique. Un travail de sensibilisation est à réaliser pour stimuler les acteurs.

Béatrice Vessiller évoque la plateforme mise en place sur la métropole de Lyon et distribue aux organismes participants les instruments de communication édités.

Margot Barnola présente le dispositif mis en œuvre par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour la rénovation énergétique du parc privé dans le Rhône, dispositif destiné notamment à lutter contre la précarité énergétique.

Le volet énergie est l'un des volets obligatoires des opérations programmées mises en œuvre par les

collectivités. Pour être recevables aux subventions de l'Anah, les travaux doivent permettre un gain d'au moins 25 % sur la consommation énergétique du logement pour les propriétaires occupants et de 35 % pour les propriétaires bailleurs. Ce gain fait l'objet de calculs théoriques en amont du projet de travaux, réalisés par des opérateurs extérieurs. Après travaux et avant versement des subventions, seule est vérifiée la réalisation effective des travaux prévus, menant théoriquement à ce gain.

Sylvain Fornes, président de la CAPEB Rhône insiste sur le côté théorique des gains énergétiques qui peuvent s'avérer atténués par l'usage des occupants qui augmentent la température de chauffage dès que les consommations baissent. Des actions d'information et de sensibilisation seraient très opportunes pour les accompagner dans ce changement de comportement et ainsi leur permettre de bénéficier des économies attendues.

Patrick Auray, vice-président de la COR insiste également sur l'accueil des demandeurs. Dans le cadre de la démarche lancée par la COR, un accueil du public est assuré à l'aide du numéro unique mis en place sur ce territoire, et un suivi complet de chaque demande depuis les réflexions préalables et jusqu'à l'après-travaux.

Le rôle primordial du guichet unique est également pointé par Béatrice Vessiller pour le cas de la Métropole de Lyon.

Enfin, Perrine Billard présente le diagnostic initial de la rénovation énergétique du logement privé réalisé par la CERA : analyse des leviers à la rénovation énergétique dans le département et principaux résultats d'une enquête réalisée à l'échelle rhonalpine sur les comportements des ménages en matière de rénovation.

Le crédit d'impôts constitue le principal levier de la rénovation énergétique. Le nombre de ménage concerné est en baisse en 2015, mais le nombre d'actions par ménage est en hausse. . Près de 3/4 des actions de rénovation menées concernent l'isolation thermique. Le nombre d'entreprises qualifiées RGE (reconnues garant de l'environnement) continue de croître de manière régulière 35 % des propriétaires rhonalpains ont réalisé des travaux avec impact énergétique entre 2012 et 2014. Leurs motivations varient suivant le type et la situation du logement. 52 % d'entre eux a bénéficié d'une aide pour la réalisation des travaux, principalement sous la forme d'un crédit d'impôt.

La CERA est chargée d'une mission de suivi de l'activité des plateformes de rénovation énergétique au niveau régional.

Sylvain Fornes attire l'attention sur la qualité des travaux réalisés. Dans le cas des menuiseries extérieures, la pose peut être réalisée par des entreprises RGE mais sans forcément que les ouvriers en charge effective de la pose aient bénéficié d'une quelconque formation spécifique en la matière, en sous-traitance par une entreprise non RGE, ou par un auto-entrepreneur (peu d'entre eux sont RGE). Le résultat n'est donc pas garanti.

Concernant les entreprises RGE, P. Billard précise que le Rhône semble bien couvert, avec un taux de 10 %, mais que l'on constate un déficit pour certains domaines, comme la pose de fenêtres, l'isolation des toitures, le chauffage au bois.

Joseph Rigot souhaite insister sur l'importance du critère confort d'usage dans la qualité, et donc de la phase amont : élaboration d'un diagnostic qui doit porter sur l'ensemble du bâti pour permettre une véritable optimisation et identifier les bons travaux à réaliser. La profession d'architecte a tout son rôle à jouer dans une telle démarche, d'autant qu'il s'agit d'un sachant non partie prenante par ailleurs.

Sylvain Fornes précise que la CAPEB a mis en place un label éco-artisans pour les entrepreneurs proposant une offre globale de conseil sur l'évaluation thermique du bâti.

Béatrice Vessiller remarque que les financeurs auraient intérêt à s'assurer collectivement de la

qualité des travaux réalisés et de la façon dont ils ont permis de répondre aux objectifs thermiques fixés en amont. Elle s'interroge sur les modalités pratiques de tels contrôles.

Un tour de table met en évidence cette préoccupation commune et les actions entreprises. Le SIMOLY prévoit une instrumentation (50 boîtiers commandés), ainsi qu'un accompagnement des ménages sur l'usage du logement ; la COR subventionne les tests d'étanchéité à l'air ; la Métropole prévoit un suivi des consommations après travaux.

Au-delà de la qualité des travaux réalisés, on revient à l'usage qui est fait des logements rénovés. Faisant ce même constat, le Parc Écohabitat travaille avec le CAUE pour remettre l'usage des occupants au centre des préoccupations de ce type d'opération.

Pour la CAPEB du Rhône et son président, le contrôle de la qualité est un dispositif primordial devant permettre de stimuler les corps de métiers, évidemment pour les entreprises « non bandits », c'est-à-dire des entreprises qui respectent toutes les réglementations existantes.

Mathieu Cadic rappelle le rôle central de la maîtrise d'œuvre aussi bien dans la pertinence des solutions proposées aux particuliers que sur la qualité des travaux réalisés. Il rappelle également le rôle important que tient le CAUE dans ce domaine et s'étonne qu'il n'ait pas été invité à cette réunion. Il serait souhaitable également d'inviter les instances ordinales de la profession.

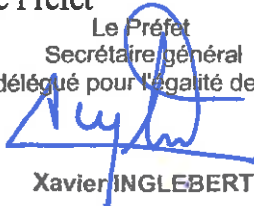
En conclusion de ce débat Cécile Martin souhaite avoir l'avis des participants sur le rôle d'une telle instance. Comme l'a montré la présentation de l'ADEME, cette dernière développe un réseau régional des plateformes et un outil de suivi. Il faut donc éviter d'être redondant.

Il ressort des débats un intérêt pour un rendez-vous annuel permettant :

1. de faire le bilan de l'activité de l'année écoulée sur le département du Rhône, ce bilan devant s'appuyer sur l'outil de suivi élaboré par l'ADEME ; un temps de parole pourra être donné à chaque porteur de plateforme pour présenter les spécificités de son bilan et les éléments qu'il estimera utiles de partager ;
2. de connaître la politique définie par l'ANAH, politique dépendant étroitement des crédits disponibles au cours de l'année à venir ;
3. de partager les suivis réalisés, notamment le suivi des consommations des opérations achevées.

Le point 2 conditionnera la date de la prochaine réunion qui se déroulera de manière prévisible dans le courant du premier semestre 2017.

Le bilan annuel prévu devrait permettre de compléter la connaissance que nous avons du fonctionnement du marché de la rénovation, sachant que la CERA actualisera l'enquête qu'elle a présentée tous les 3 ans sous réserve du financement de cette opération. Il est également possible de mobiliser ses capacités d'expertise sur des sujets émergents pour lesquels l'investigation pourra être très courte et spécifique.

Le Préfet
Le Préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Xavier INGLEBERT

Destinataires Présents et invités
Monsieur le Président du conseil régional de l'ordre des architectes

Plateformes de la rénovation énergétique du logement privé

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Préfecture du Rhône – 6 juillet 2016



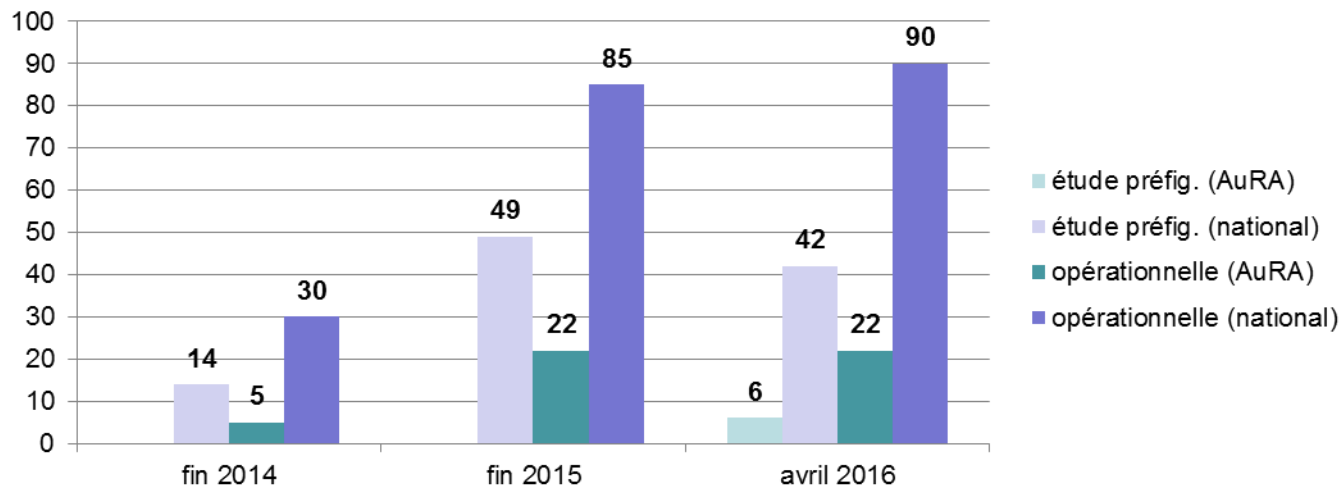
Une plateforme de la rénovation énergétique?

Objectif : massifier la rénovation énergétique des logements privés

Trois volets...

- « **accompagner les particuliers** dans la rénovation énergétique de leur logement en apportant un service plus abouti et plus intégré entre intervenants, de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique en confortant l'évolution des compétences locales autour de la rénovation du logement privé » → **stimuler la demande**
- « contribuer à la **montée en compétence des professionnels** locaux du bâtiment » → **structurer localement l'offre des professionnels**
- « intégrer la problématique du **financement des travaux** » → **mobiliser les financements disponibles ou en créer de nouveaux**

...animés par une collectivité via une gouvernance adaptée



- En 2016 :
 - 90 plateformes opérationnelles
 - 42 en étude de préfiguration
- Soit potentiellement **132** plateformes fin 2016



- **22 plateformes** : la moitié de la population Auvergne Rhône-Alpes couverte

LES PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

État des lieux au 01/01/2016

Légende

Collectivité départementale

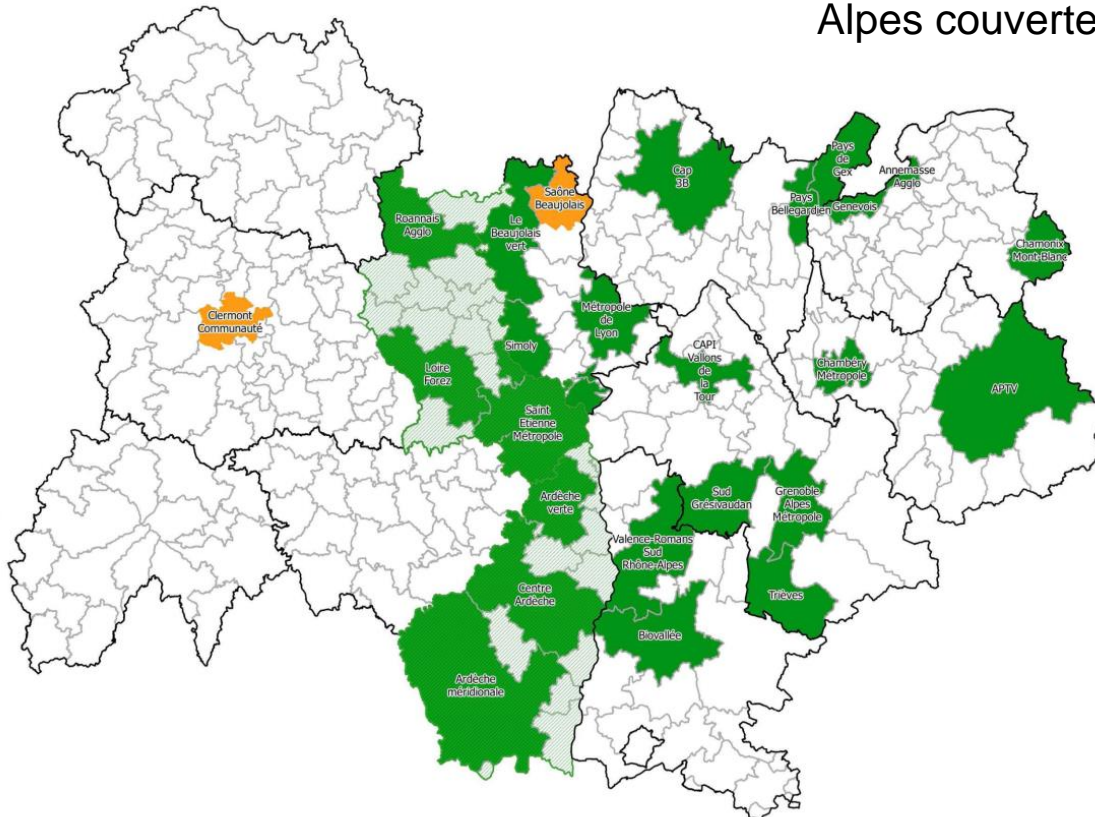
lauréate

Collectivité infra-départementale

lauréate

étude de préfiguration en cours

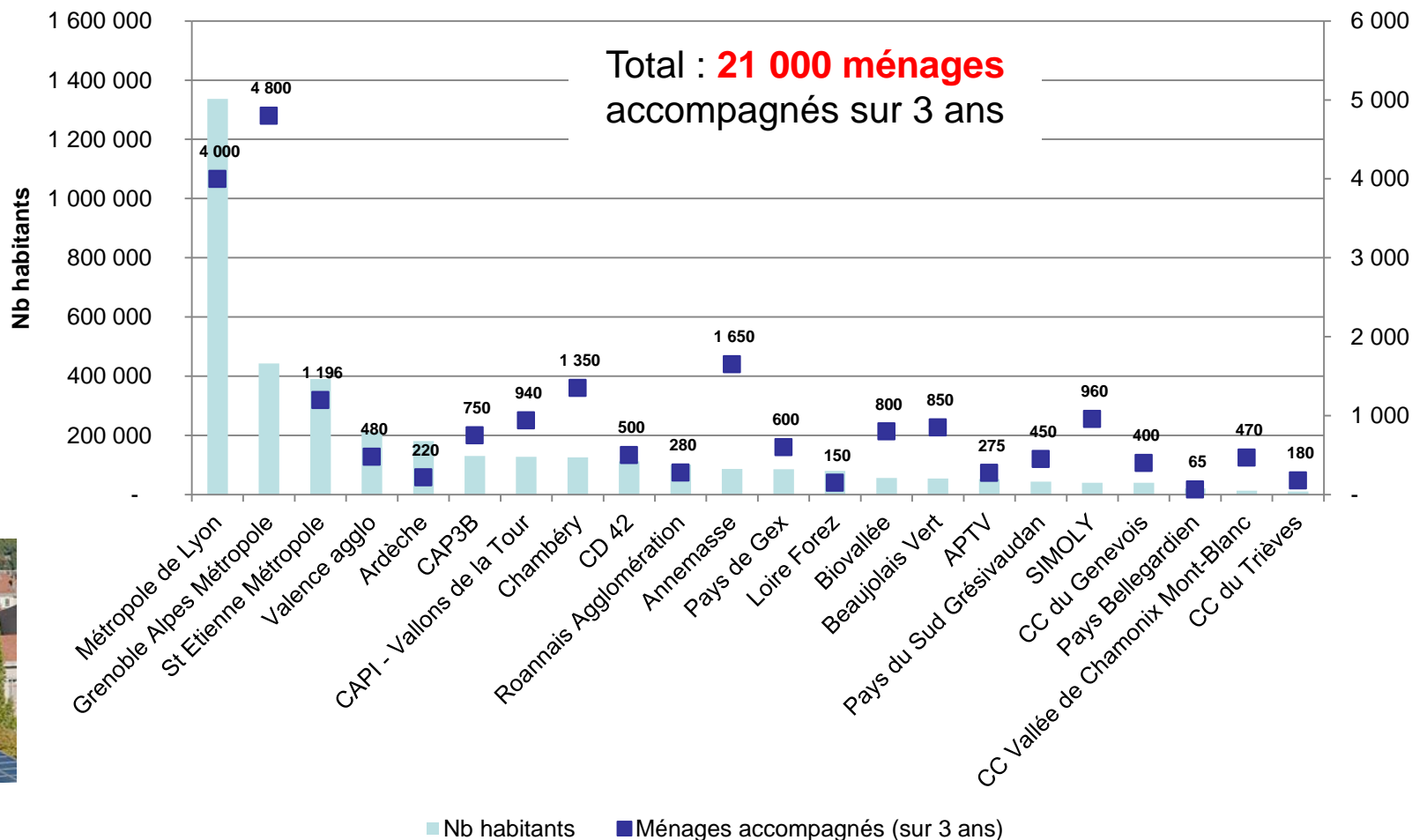
◻ périmètres des EPCI



Plateformes de la rénovation énergétique du logement privé



Bilan régional de l'AMI

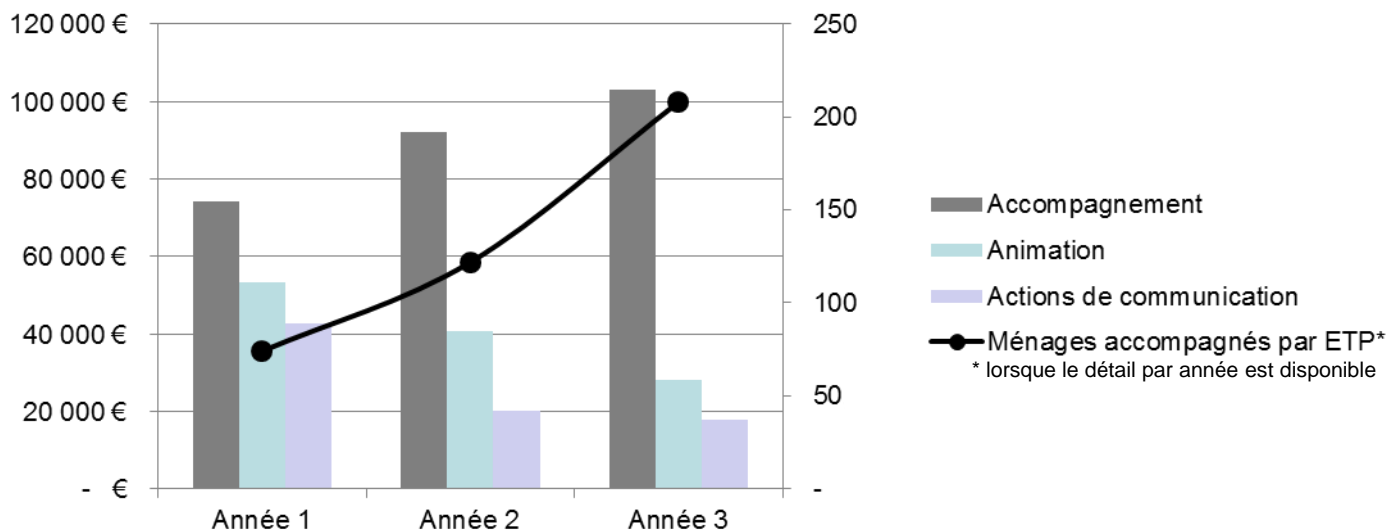




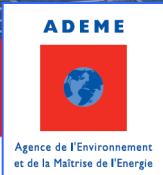
Bilan régional de l'AMI

Moyens

Montants moyens alloués par plateforme



- En moyenne, environ **3 ETP** par plateforme et **760€** par ménage accompagné



Simoly

Parc Eco Habitat

Plateforme *Locale* de la Rénovation

Evènements et communication 2015

Balade thermographique suivie d'une conférence
31 janvier 2015 – Partenaire Hespul

Diagnostic Energie d'une habitation
21 février 2015 – Partenaire Hespul

Lancement officiel de la plateforme locale
30 mai 2015

Participations aux foires/salons locaux
19-20 sept 2015 St Martin en Haut
10-11 oct 2015 St Foy l'Argentière

Journées Portes Ouvertes
16 au 20 novembre 2015 – Partenaire SIMOLY

Vous avez des questions sur la rénovation et les aides financières
Appelez le Point Rénovation
 Info Service : 0810 140 240

Vous souhaitez être accompagné dans votre projet de rénovation
Contactez le Parc Eco Habitat
 04 72 66 14 30
 contact@parc-ecohabitat.com

Jusqu'à 10h d'accompagnement offert

Exemple d'un parcours d'accompagnement

- 1. Rendez-vous Conseil Info-Habitat**
 - Validation des contours de votre projet de rénovation énergétique
 - Préfiguration d'un plan de financement incluant des aides potentielles (crédit d'impôt, aide financière du SIMOLY, ANAH, ...)
 - Définition de la faisabilité technique de votre projet
- 2. Visite et analyse de votre logement**
 - Suivi de la réalisation du projet
 - Analyse de votre logement et des consommations d'énergie
 - Proposition de pistes d'améliorations thermiques personnalisées
 - Optimisation du plan de financement
- 3. Lien avec les professionnels de la rénovation**
 - Information sur les missions des acteurs du bâtiment et la planification du chantier
 - Mise à disposition d'un annuaire des entreprises locales
 - Aide à l'analyse des devis au regard des aides demandées
- 4. Suivi de vos consommations d'énergie après travaux**

400 000 € d'aide pour la rénovation énergétique

Des Spécialistes de la consommation énergétique à votre service

Neutres et Indépendants

Pour vous conseiller et vous accompagner dans vos travaux de rénovation

Plateforme **Locale** de la
Rénovation
 de l'Habitat



Aide Croissance Verte

Postes de travaux	Critères techniques	Montant de la subvention
<u>Rénovation Partielle « Niveau Volontaire »</u>	3 postes de travaux*	Subvention de 10% du montant TTC plafonnées à 1 500€
<u>Rénovation Globale « Basse Consommation »</u>	Rénovation globale**	Subvention de 10% du montant TTC plafonnées à 4 000 €
	Bonus Ressources Selon le revenu fiscal de référence	+ 1 000 €

- ❖ 202 habitants renseignés dont 149 propriétaires occupants
32 propriétaires bailleurs
- ❖ 43 visites à domiciles réalisées
- ❖ 39 guides de pistes d'améliorations thermiques rédigés



Le 07 décembre 2015

Plateforme locale de rénovation

Pistes d'améliorations thermiques pour des économies d'énergies dans votre habitat et plan de financement prévisionnel

- ❖ 28 demandes de subvention toutes aides confondues
 Ravalement de façade Isolation par l'extérieur Aide à 15 €/m²
 Energies Renouvelables et Eco matériaux
 Croissance Verte



2 AVANT DE COMMENCER

COMMENT ENTREPRENDRE SON PROJET DE RÉNOVATION ?

1. Conseils préalables

→ Viser une **rénovation globale**

Il est préférable de rénover un logement en une seule intervention au niveau BBC plutôt que de procéder par étapes. Pourquoi ?

« un chantier comporte des nombreuses nuisances, il est donc plus confortable de tout faire en une fois,

« rénover en plusieurs fois coûte toujours plus cher (monter deux fois un échafaudage par exemple),

« une intervention à minima permet d'obtenir des économies de charges immédiates mais qui peuvent faire oublier l'objectif de performance BBC plus ambitieux mais plus avantageux économiquement et sur le plan environnemental.

Si le montant des investissements nécessaires pour atteindre le niveau BBC s'avère trop élevé, il peut être envisagé une mise en œuvre des travaux en plusieurs étapes; c'est ce que l'on appelle le BBC compatible.

La démarche BBC compatible consiste à étudier un scénario BBC (programme de travaux et chiffrage du coût total d'intervention) et à réaliser un passage des travaux. Ainsi, on ne perd pas de vue l'approche globale sur le bâtiment mais on réalise les travaux par étape.

Certains travaux doivent être obligatoirement associés ensemble dans la même phase d'intervention : c'est le cas de l'isolation des façades et de la ventilation.

LE B.A. - BA DU BBC 13



AIDES DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR L'ÉCO-RÉNOVATION

Vous êtes propriétaire d'un logement datant d'avant 1990 situé sur le territoire de la Métropole de Lyon ?

Vous envisagez d'engager des travaux d'économie d'énergie pour maîtriser vos charges, améliorer votre confort et valoriser votre patrimoine ?

La Métropole de Lyon met en place **une aide pour les projets volontaires ou exemplaires*** en matière d'éco-rénovation.

Si ceux-ci correspondent aux critères techniques exigés pour le crédit d'impôt et l'éco prêt à taux zéro : vous êtes éligibles aux aides de la Métropole de Lyon !



EN LOGEMENTS COLLECTIFS (COPROPRIÉTÉS)

Vous habitez en logement collectif, vous êtes **copropriétaire** ? **Agissez ensemble, vous gagnerez en efficacité, et vous obtiendrez des meilleurs prix** : la demande d'aide est alors déposée par votre syndicat pour l'ensemble des logements de la copropriété.

* Niveau exemplaire = niveau BBC

** Calcul harmonique méthode TRVE en usage

*** Lot principal : appartements, commerces ou autres locaux d'activité (sans caves ; caves ; garages)

Votre projet vise le niveau basse consommation (BBC), c'est-à-dire qu'après les travaux, votre immeuble consommera moins de 96 kWh/m²/an ?**

> La Métropole de Lyon finance **3 500 euros par lot principal*** votre rénovation exemplaire.**

Votre projet vise une économie de 35% d'énergie après travaux ?

> La Métropole de Lyon finance **2 000 euros par lot principal votre rénovation volontaire.**



EN LOGEMENT INDIVIDUEL

Votre projet vise le niveau basse consommation (BBC), c'est-à-dire qu'après travaux, votre logement consommera moins de 96 kWh/m²/an ?**

> La Métropole de Lyon finance **3 500 euros par logement votre rénovation exemplaire.**

Si vous êtes propriétaire d'une maison individuelle, renseignez-vous sur le dispositif DOREMI pour atteindre le niveau exemplaire !

Vous réalisez un bouquet de trois postes de travaux permettant de solliciter l'éco prêt à taux zéro ?

> La Métropole de Lyon finance **2 000 euros par logement votre rénovation volontaire.**

LE B.A.-BA
DU BBC
POUR LES ARCHITECTES



Animation / suivi des plateformes

- Centre de ressources régional
 - *Animation du réseau*
 - *Animation des acteurs bancaires*
 - *Ecomatériaux*
 - *Changement de comportement*
- Outils ADEME
 - *Formation des conseillers plateforme*
 - *DialogIE*
 - *Guides des aides financières*
 - *Convention ADEME / Anah*
 - *Etude juridique*
 - *Outil web de suivi des plateformes*
- Monographie des plateformes par la CERA



De nouvelles plateformes

- Financement des études de préfiguration
 - *Des territoires qui nous ont déjà sollicités :*
 - études lancées : Clermont Communauté, Saône Beaujolais
 - en réflexion pour lancer l'étude : Arlysère, Montélimar, Grésivaudan, Pays Voironnais, CD03, CD63, Vichy Val d'Aliier,
- Financement au fil de l'eau des plateformes en coordination avec la Région
 - *Respect des critères de l'AMI*
 - *Territoire pertinent (TEPOS) , respectant les orientations du SDCI ...*





Merci pour votre attention

Echanges



Lutte contre la précarité énergétique et rénovation énergétique du parc privé dans le Rhône

Lyon, 6 juillet 2016

Présentation de l'Anah

Sa mission : Améliorer le parc de logements privés existants par des aides financières aux travaux

Ses axes d'intervention prioritaires :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- **la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique**
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (vieillesse ; handicap)
- le développement d'un parc locatif privé à loyer et charges maîtrisés à vocation sociale
- le redressement des copropriétés en difficulté

Ses bénéficiaires :

- des propriétaires occupants modestes sous conditions de ressources
- des propriétaires bailleurs qui s'engagent à conventionner leur logement
- des syndicats de copropriétés en difficulté.

Son organisation : Dans chaque département, l'Anah dispose d'une délégation locale sous l'égide du préfet du département, délégué local de l'Anah. La DDT du Rhône est le service qui réalise cette mission.

Pour la Métropole de Lyon (délégataire des aides à la pierre), la DDT est mise à disposition pour l'instruction des demandes

Mobilisation des acteurs et des publics : Les opérations programmées, cadre d'action privilégié pour un partenariat local

Les opérations programmées sont portées par les collectivités locales (maîtres d'ouvrage), en partenariat avec l'Anah et l'Etat pour :

- décliner les politiques nationales en les intégrant dans les politiques locales de l'habitat portées par les collectivités et dans leur projet de développement économique, urbain et social
- adapter les modalités opérationnelles aux enjeux locaux
- mobiliser les acteurs du territoire : CAF, services publics, collectivités, travailleurs sociaux, associations, fédérations d'entreprises...
- informer, sensibiliser et accompagner les propriétaires

Financement de l'Anah aux collectivités locales pour :

- études préalables et pré-opérationnelles, diagnostics de territoire : 50 %
- missions de suivi et d'animation des opérations programmées : 35 à 50 %
- travaux réalisés par les propriétaires
- actions coercitives de lutte contre l'habitat indigne et de substitution par la collectivité (travaux d'office, déficit foncier...)

Le volet « Energie » des opérations programmées

- un des volets obligatoires des opérations programmées
- l'intégration de l'aspect énergétique dans l'appréciation de l'état du bâti, avec réalisation d'évaluation thermique et DPE
- le repérage de situations de précarité énergétique potentielle, caractérisée par la conjugaison de logements à forte déperditions et d'une occupation par des ménages à revenus modestes
- dans une copropriété en difficulté équipée d'un chauffage collectif, une analyse des contrats d'exploitation de chauffage et de gestion, une analyse énergétique (examen des factures, évolutions des consommations...)
- l'articulation avec les partenariats mis en place dans le cadre du programme Habiter Mieux

Le Programme « Habiter Mieux »

Objectifs :

- répondre à l'enjeu social de précarité énergétique par la maîtrise des charges
- rénover le parc privé ancien énergivore et améliorer le confort des occupants
- soutenir le développement économique local par l'artisanat

Objectif national 2016 : **70 000 logements** subventionnés pour des travaux de rénovation énergétique

Objectif plancher pour le département : **1 269** logements
(943 Métropole + 326 Rhône)

Perspective 2017 : objectif de 70 000 logements maintenu, voire augmenté.

Outil financier d'intervention : le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

Le FART permet de verser (en complément des aides de l'Anah) :

- des aides de solidarité écologique (ASE) aux propriétaires : jusqu'à 2000 € pour les propriétaires occupants ; 1500 € par logement pour les P. bailleurs
- des primes pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- des subventions d'ingénierie aux collectivités maîtres d'ouvrage pour leurs opérations programmées labellisées « Habiter mieux »

Bilan 2015 de l'action « rénovation énergétique » de l'Anah dans le Rhône

Territoire de la Métropole de Lyon

Il a été attribué une Aide de Solidarité Écologique (ASE) de l'État au titre du programme Habiter Mieux à :

- **316** logements de propriétaires occupants
- **16** logements locatifs conventionnés
- **388** logements dans le cadre d'aides à des syndicats de copropriétaires

Pour les PO, le gain énergétique moyen par logement en 2015 était de 49,3 %.

Territoire du Rhône (hors délégation de compétences)

- **126 logements** de propriétaires occupants ont fait l'objet de subvention pour des travaux de rénovation énergétique.

gain énergétique moyen par logement : **43,2 %** (contre 25 % min exigé).

- **37 logements locatifs privés** de propriétaires bailleurs ont fait l'objet de subvention pour des travaux de rénovation énergétique.

gain énergétique moyen par logement : **72,8 %** (contre 35 % min exigé).

Cas concret : propriétaire occupant (PO)

Conditions :

- conditions de ressources : PO très modestes (POTM) et PO modestes (POM)
- travaux permettant un gain minimum sur la consommation énergétique réelle du logement de 25 %

Taux de subvention 2016 :

- aides de l'Anah : 50 % pour les POTM ; 25 à 35 % pour les POM dans la limite de 10 000 € de travaux subventionnables
- ASE du FART : 10 % des travaux subventionnables, dans la limite de 2 000€ pour les POTM et 1600 € pour les POM
- si diffus : prime AMO du FART de 557 € par logement

+ aides complémentaires des collectivités

Dans la limite de 80 % d'aides publiques cumulées (dont aides des caisses de retraite, des collectivités...).

Ce taux peut être porté à 100 % pour les PO très modestes

Aides de l'Anah compatibles avec l'Eco-PTZ Habiter Mieux

Cas concret : La rénovation énergétique de la copropriété « Terrailon » à Bron - 205 logements réhabilités

Un territoire en Opération de renouvellement urbain de l'ANRU

copropriété en difficulté, cumulant une dégradation importante du bâti, un dysfonctionnement des instances, une situation financière dégradée (taux d'impayés de charges...) => **Plan de Sauvegarde** arrêté par le préfet (2005-2010 ; 2012-2017)

Un programme de travaux de réhabilitation complet livré en 2016,
dont des **travaux de rénovation énergétique** permettant d'atteindre un niveau **BBC compatible** : isolation des planchers-bas, isolation des façades par l'extérieur, changement du système de ventilation, remplacement de toutes les menuiseries en parties privatives et communes.

Engagements financiers prévisionnels de l'Anah :

- **288 064 €** d'aides à la collectivité pour l'ingénierie du Plan de Sauvegarde et l'accompagnement des copropriétés (sensibilisation, aide aux montage des programmes de travaux et des dossiers de subvention..)
- **922 500 €** de subvention aux travaux (77 % des coûts prévisionnels de travaux)

Co-financements de la Métropole de Lyon et de la commune de Bron :
respectivement **138 375 €**, soit 11,5 % des coûts prévisionnels de travaux

L'articulation avec les plates-formes territoriales de la rénovation énergétique

Enjeux :

- assurer une information et une prise en charge de tous les publics
- favoriser lisibilité et simplicité pour le public
- garantir une coordination avec les opérateurs chargés de l'animation des opérations programmées de l'Anah sur le parc privé

L'exemple de la Métropole de Lyon :

La plate-forme accompagne les copropriétés souhaitant engager des travaux permettant l'atteinte des niveaux BBC rénovation ou BBC compatible (gradation des aides)

=> Articulation avec l'Anah : en 2016, pour faciliter l'initiation de ces projets en solvabilisant mieux les copropriétaires modestes, il a été convenu d'un co-financement spécifique par l'Anah, avec un taux plus favorable.

L'exemple de la COR :

Un numéro unique pour le public et une répartition claire des publics entre l'opérateur chargé de la plate-forme et l'opérateur chargé du PIG



DIAGNOSTIC INITIAL DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT PRIVÉ



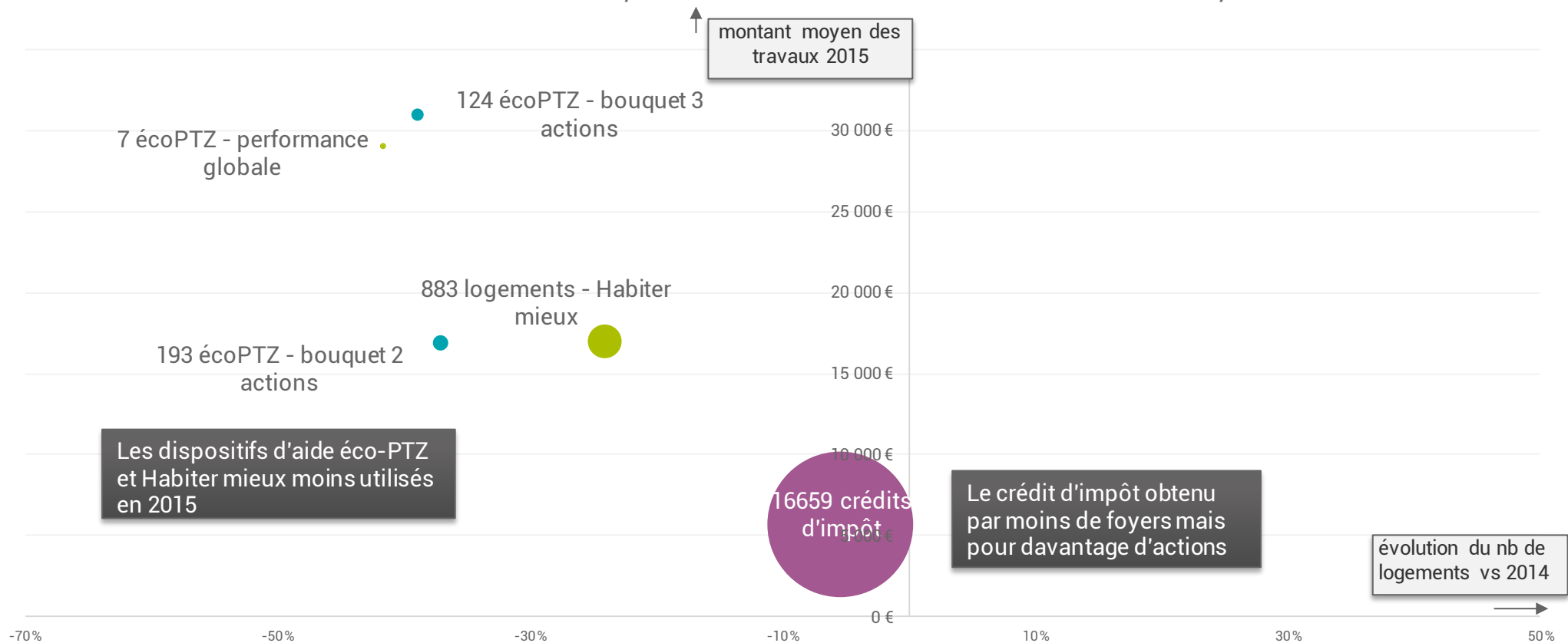
LES LEVIERS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DANS LE RHÔNE

Leviers à la rénovation énergétique

- Un moindre recours aux dispositifs aidés en 2015
- Le crédit d'impôt reste le principal levier à la rénovation énergétique
- Un crédit d'impôt qui a bénéficié à moins de ménages mais pour davantage d'actions réalisées

Les leviers à la rénovation énergétique en 2015 dans le Rhône et évolutions vs 2014

Source : estimations CERA à partir des données DGFIP/SGFGAS/DREAL Rhône-Alpes



Leviers à la rénovation énergétique

- Plus de 28 000 actions réalisées dans le Rhône dans le cadre du crédit d'impôt
- Un nombre d'actions qui augmente avec le passage au CITE...mais un montant moyen de travaux qui se restreint

	1ère période (CIDD)		2ème période (CITE)	Total CI 2015
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt	8 191	↗	12 942	<i>nd</i>
Nombre d'actions réalisées	11 613	↗	16 570	28 183
Montant total des travaux déclarés par les ménages ayant demandé un crédit d'impôt	45 810 117 €	↗	64 470 896 €	110 281 013 €
Montant moyen des travaux par foyer	5 593 €	↘	4 982 €	<i>nd</i>

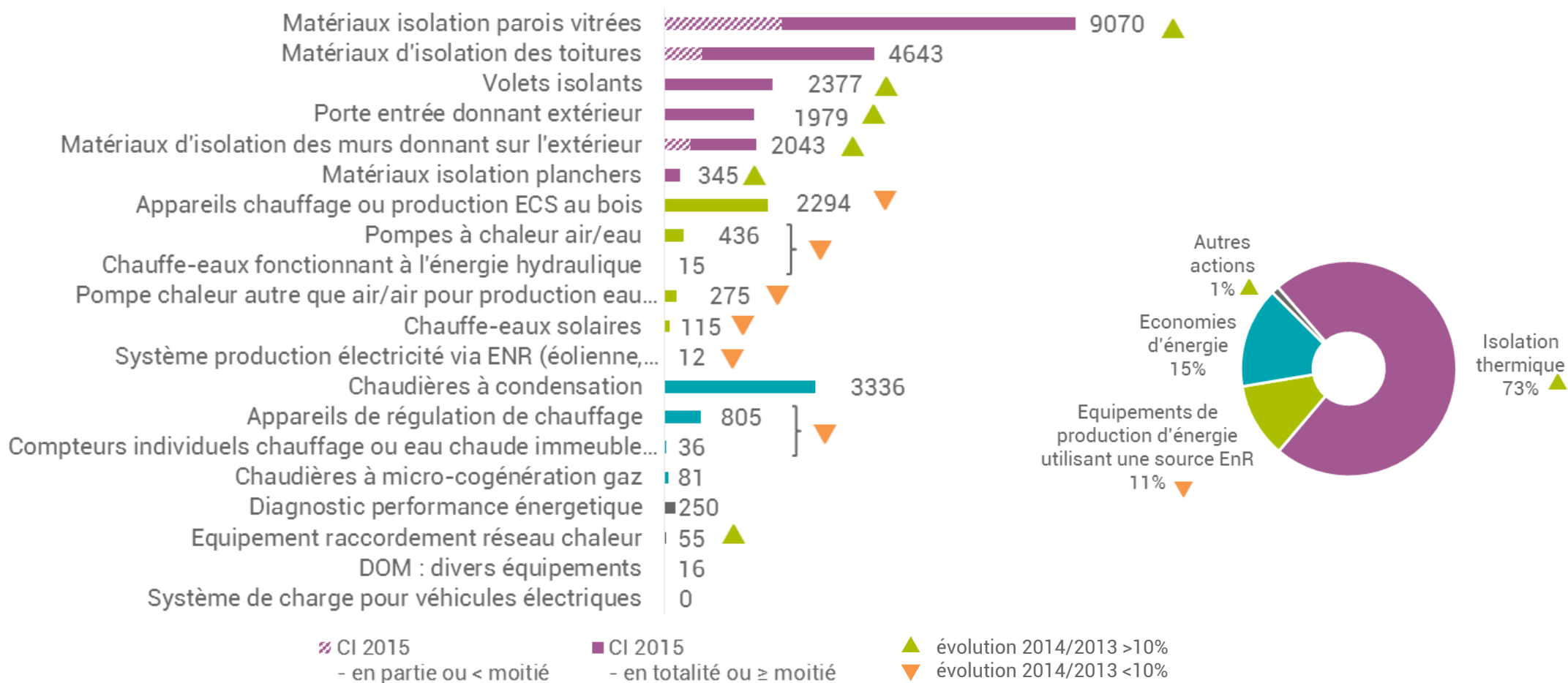
Source : CERA à partir des données DGFIP

Leviers à la rénovation énergétique

- ¾ des actions réalisées sont liées à l'isolation thermique, un niveau en hausse

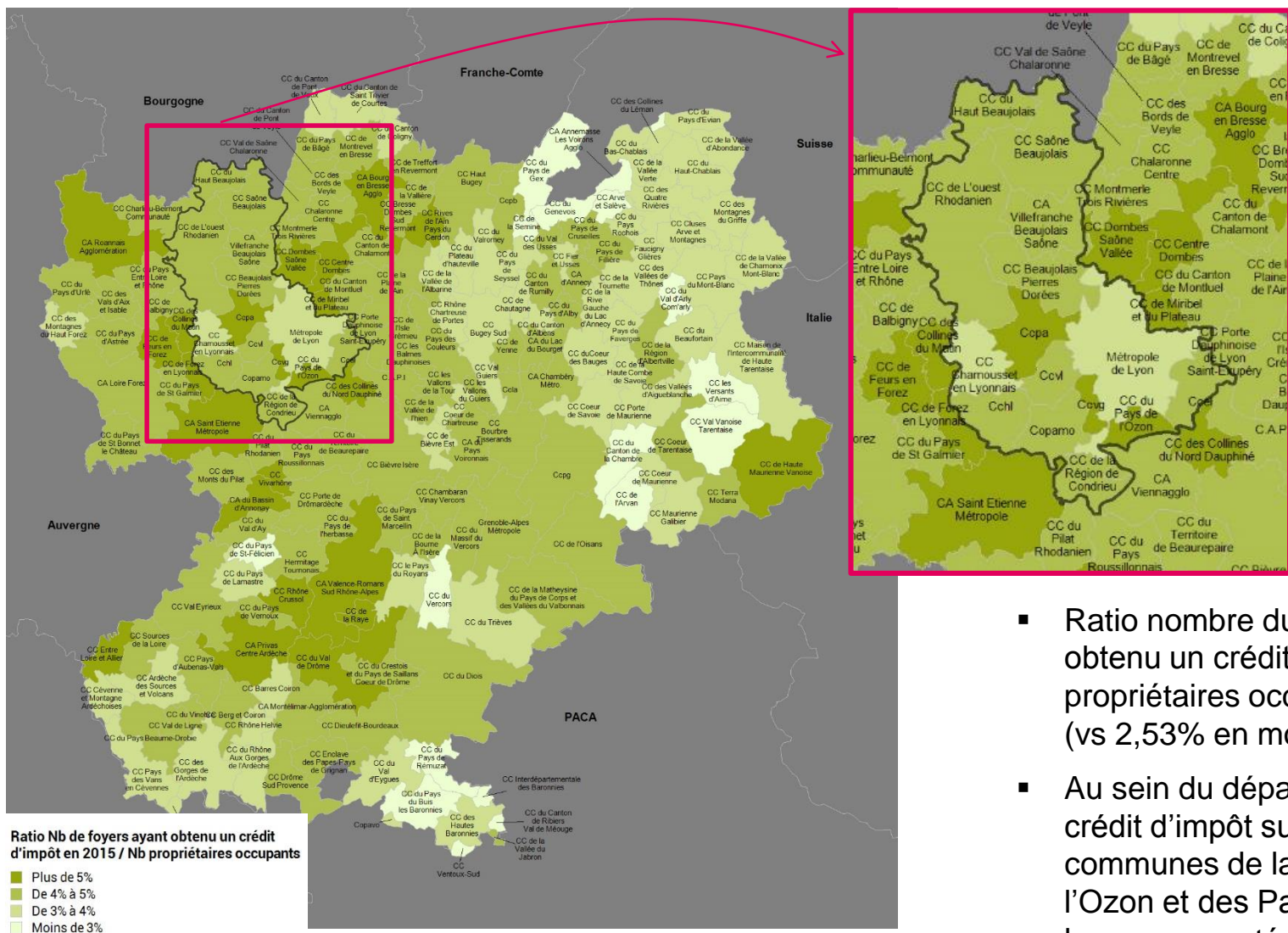
Répartition des actions réalisées par les ménages selon les catégories de travaux dans le Rhône

Unité : nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt - Sources : traitements CERA à partir des données DGFIP



Leviers à la rénovation énergétique

- Des disparités territoriales en termes de recours au crédit d'impôt



Ménages bénéficiaires du crédit d'impôt par EPCI en 2015

Unité : ratio du nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015 / nombre de propriétaires occupants – Source : CERA à partir des données DGFIP et INSEE

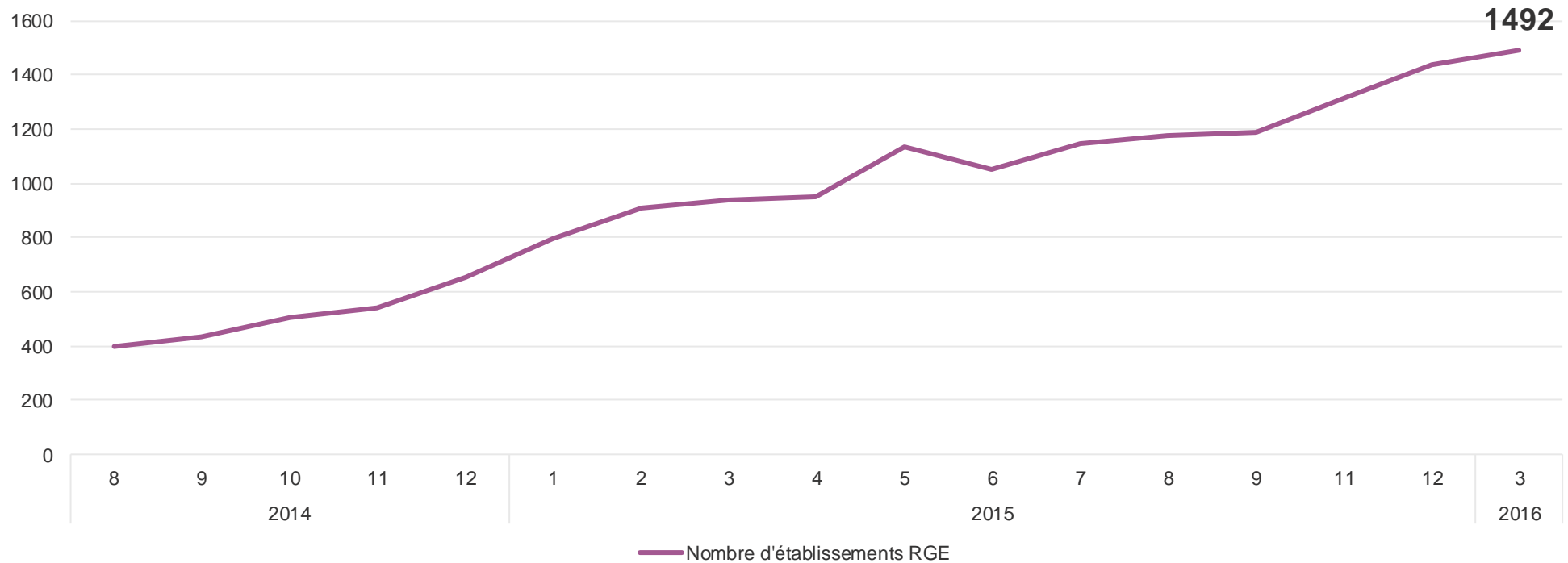
- Ratio nombre du nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt / nombre de propriétaires occupants : 2,17% dans le Rhône (vs 2,53% en moyenne régionale)
- Au sein du département, plus grand recours au crédit d'impôt sur les communautés de communes de la Vallée du Garon, des Pays de l'Ozon et des Pays de l'Arbresle, mais moins sur la communauté de communes Chamousset en Lyonnais et la Métropole de Lyon

Leviers à la rénovation énergétique

- La mobilisation des professionnels qui continue de progresser autour de la reconnaissance RGE
- +4% par rapport au trimestre précédent (hausse identique à l'échelon régional)

Evolution du nombre d'établissements RGE dans le Rhône

Unité : nombre d'établissements - Source : CERA / DHUP



PRINCIPAUX RÉSULTATS DES DIAGNOSTICS INITIAUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

▪ Combien de propriétaires réalisent des travaux en Rhône-Alpes ?



50%

travaux de rénovation et
d'aménagement du logement



Avant 1990



35%

travaux de rénovation avec impact énergétique
(3/4 de ceux ayant réalisé des travaux)

▪ Combien de propriétaires réalisent des travaux en Rhône-Alpes ?



55 700

logements privés rénovés énergétiquement en 2014



Logements rénovés énergétiquement :

bouquets de travaux énergétiques menés au cours des 3 dernières années sur au moins 2 catégories parmi enveloppe, chauffage et ouvertures, dont au moins une action menée en 2014

N.B. : des actions de rénovation énergétique ont pu être menées avant 2014 et s'étaler. Sont comptabilisées ici les rénovations qui ont été abouties en 2014 (travaux réalisés en 2012, 2013 ou 2014 mais terminés en 2014).

■ Pour quelles raisons les ménages réalisent-ils des travaux ?

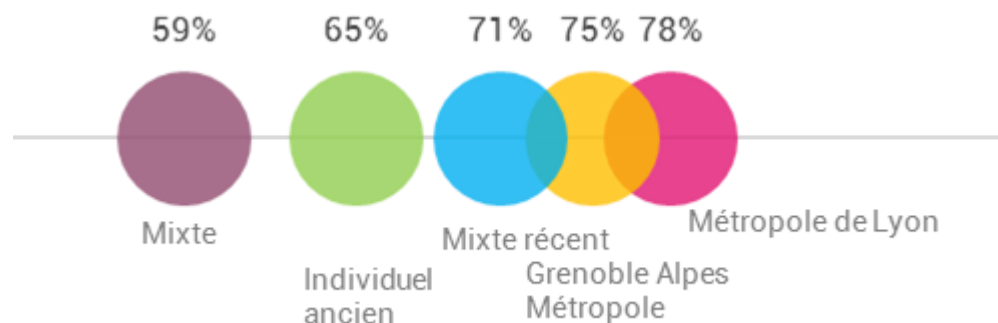
	Métropole de Lyon	Grenoble Alpes Métropole	Typologie parc mixte	Typologie parc individuel ancien	Typologie parc mixte récent
1	Remplacement appareil vétuste	Confort	Confort Facture énergétique	Confort	Confort
2	Confort	Remplacement appareil vétuste Facture énergétique Travaux copropriété	Remplacement appareil vétuste	Facture énergétique	Facture énergétique Confort thermique
3	Facture énergétique Confort thermique Isolation phonique	Confort thermique	Mutation du logement	Remplacement appareil vétuste Confort thermique	Remplacement appareil vétuste Isolation phonique

▪ Qui réalisent les travaux ?



69%

Ont exclusivement recours aux professionnels



▪ Qui réalisent les travaux ?

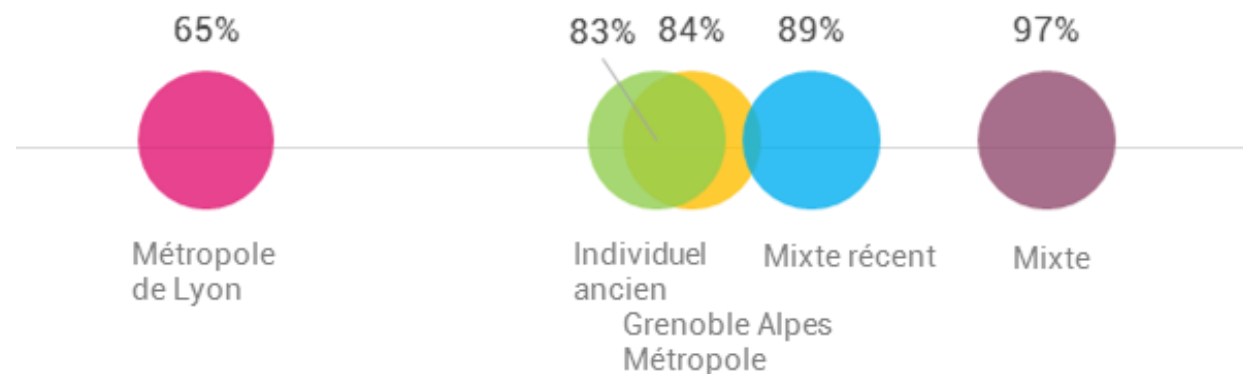


85%

Se renseignent au préalable des travaux

Professionnels du Bâtiment

Entourage



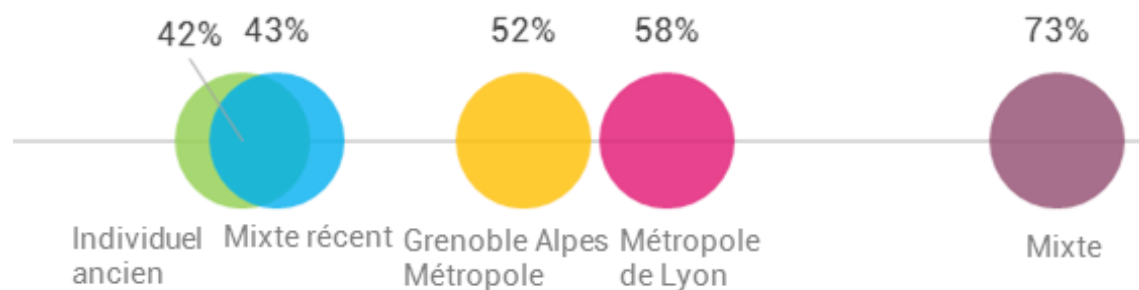
▪ Comment les travaux sont-ils financés par les ménages ?



52%

Ont bénéficié d'une aide ou dispositif pour la réalisation des travaux

Crédit d'impôt



LE SUIVI DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Après la réalisation de diagnostics initiaux, il s'agit de **suivre les dynamiques territoriales en matière de rénovation énergétique**

Mission de la CERA dans le cadre du suivi de l'activité des plateformes :

**→ Elaborer une méthode commune régionale
de suivi de l'activité des plateformes
qui puisse alimenter l'observation du bâtiment durable**

Il s'agira de :

- Recueillir les informations concernant l'activité des plateformes via l'outil national mis à leur disposition
- Traiter les données, les mettre en cohérence, en perspectives avec d'autres indicateurs, analyser les résultats :
- Restituer de façon régulière les enseignements à l'échelle du territoire plateforme et de l'ensemble régional

...des membres de la CERA...



...de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
AUVERGNE – Rhône-Alpes

...de l'ADEME
Auvergne-Rhône-Alpes



Cellule Economique Rhône-Alpes

55 avenue Gallie
69100 Villeurbanne

Tél: 04-72-61-06-30 - Fax: 09-82-11-18-75 - E-mail : cera@cera-btp.fr

Site regional : www.cellule-eco-rhone-alpes.asso.fr

Site national : www.cerc-actu.com